

travaux de prospection et de mise en valeur des hydrocarbures dans l'océan Pacifique, au large de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires font remarquer que la région est sujette aux tremblements de terre et que, à certains endroits, les eaux sont parmi les plus tumultueuses au monde. Ils espèrent que le gouvernement ne permettra pas qu'on y fasse de la prospection d'hydrocarbures.

ON DEMANDE QU'IL N'Y AIT PAS DE TRAVAUX DE PROSPECTION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE AU LARGE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de mes électeurs de Kamloops, Denman Island, Cumberland, Black Creek, Courtney, White Rock, Vancouver et Surrey, en Colombie-Britannique. Essentiellement, les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce qu'il n'y ait pas de travaux de prospection pétrolière et gazière au large de la Colombie-Britannique.

ON PROTESTE CONTRE LES MODIFICATIONS APPORTÉES À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, un autre groupe de pétitionnaires de Kamloops en Colombie-Britannique, s'inquiètent des changements impitoyables que le gouvernement apporte à la Loi sur l'assurance-chômage. Un million de personnes qui devraient recevoir des prestations d'assurance-chômage n'en recevront pas. Le gouvernement dit que ces fonds seront utilisés pour recycler les travailleurs. Les pétitionnaires affirment qu'il s'agit là d'un détournement et que c'est une façon inacceptable de financer la formation et le recyclage.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 67, 68, 72, 73 et 90.

[Texte]

LE BUDGET

Question n^o 67—**M. Manley:**

Pour chaque année depuis 1984, combien d'exemplaires *a*) du «Budget en bref» et *b*) des autres documents budgétaires habituels a-t-on imprimés, en comptant ceux qui ont été rejetés en raison d'erreurs typographiques, et quelles mesures de sécurité a-t-on prises pour (i) mettre en sûreté les exemplaires à diffuser et (ii) détruire ceux qui ont été rejetés?

Questions au Feuilleton

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du Leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les ministères des Finances et des Approvisionnements et Services m'informent comme suit:

a) Budget en bref: 1984—400,500; 1985—707,000; 1986—355,750; 1987—200,000; 1988—291,000; 1989—460,000

b) Autres documents budgétaires habituels: 1984—64,500; 1984 (Exposé économique)—50,600; 1985—64,500; 1986—80,750; 1987—95,000; 1988—91,000; 1989—110,000

i) En raison de la nature secrète du budget, les mesures de sécurité sont nombreuses. En autres, les employés appelés à prendre part à la préparation, à la production et à la distribution du budget on dû se soumettre à des enquêtes de sécurité. Par ailleurs, les endroits où sont traités les documents budgétaires, notamment les ateliers d'impression et les centres de distribution et d'entreposage des rebuts, font l'objet de mesures de sécurité particulières.

ii) En conformité avec la politique du gouvernement en matière de sécurité, toutes les copies du «Budget en bref» ainsi que les autres documents budgétaires qui sont rejetés en raison d'erreurs typographiques sont empaquetés sous surveillance et le tout est entreposé dans un endroit sécuritaire jusqu'à ce que le Budget soit déposé. A ce moment, ces documents ayant perdu leur cote sécuritaire, sont remis à une entreprise du secteur privé présentement sous contrat pour le gouvernement et ce afin que l'on dispose desdits documents.

LE PROGRAMME DE SUBSIDES POSTAUX ET LE PAIEMENT D'INFRASTRUCTURE POUR L'ENVOI DE PUBLICATIONS

Question n^o 68—**Mme Finestone:**

1. En ce qui concerne les exercices 1986-1987, 1987-1988 et 1988-1989, des fonds ont-ils été versés à la Société canadienne des Postes en vertu du Programme de subsides postaux du ministère des Communications dans les catégories suivantes, soit *a*) les quotidiens, *b*) les hebdomadaires ruraux, *c*) les périodiques à tirage payé, *d*) les périodiques avec adresse contrôlés, *e*) les périodiques étrangers (i) postés au Canada (ii) imprimés et postés au Canada et, dans l'affirmative, à combien s'élevaient ces fonds?

2. En ce qui concerne les exercices 1986-1987, 1987-1988 et 1988-1989, des fonds ont-ils été versés à la Société canadienne des Postes, au titre du paiement d'infrastructure pour l'envoi de publications dans les catégories suivantes, soit *a*) les quotidiens, *b*) les hebdomadaires ruraux, *c*) les périodiques à tirage payé, *d*) les périodiques avec adresse contrôlés, *e*) les périodiques étrangers (i) postés au Canada (ii) imprimés et postés au Canada et, dans l'affirmative, à combien s'élevaient ces fonds?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Les tarifs préférentiels pour les livres, les périodiques et les journaux représentaient une dépense annuelle de 222,1 millions de dollars en 1986-1987 et 219,5 millions de dollars en 1987-1988 et 1988-1989. Par exemple, en 1986-1987 ce montant est réparti en deux volets: i) un paiement de 167,0 millions de dollars versé à Postes